

EXPOSITION

“Halte aux préjugés sur les migrations !”

- Exposition réalisée par Ritimo en 2020
- Tout public (Collège-Lycée)

8 panneaux (60x80cm, bâche souple):

- Inspirée du petit Guide de survie pour répondre aux préjugés sur les migrations, cette exposition est co-produite par ritimo et le CCFD-Terre Solidaire pour battre en brèche les idées reçues.
- Sept préjugés sur les migrations sont passés au crible de données chiffrées qui démontrent que les fantasmes et les peurs faussent la plupart des représentations sur ce thème.

Qui sont les migrant·es ?

Les migrations sont aussi anciennes que l'histoire de l'humanité. Si une majorité d'humains reste sédentaire, une toute petite partie peut être amenée à quitter son pays, souvent par contrainte, mais parfois aussi par choix personnel. Qui sont aujourd'hui ces personnes qui viennent vivre en France ? Pour quels motifs le font-elles ? Voici quelques pistes pour mieux connaître leurs histoires, leurs situations et leurs apports pour notre pays.

Pourquoi migrer ?

Ce ne sont pas les raisons économiques qui justifient en premier lieu les migrations régulières en France. Arrivent, dans l'ordre :

- **Les raisons éducatives et culturelles :** 45 % des délivrances de visas long séjour en 2018¹.
- **Les motivations personnelles et familiales :** 22 %
- **Les raisons économiques :** 15 %
- **Les raisons politiques, ethniques, religieuses, l'orientation sexuelle :** 5,5 %
- **Les raisons climatiques :** on compte 25 millions de déplacé·es climatiques dans le monde chaque année et leur nombre pourrait atteindre 140 millions d'ici 2050².

Les migrant·es en situation irrégulière ne sont pas comptabilisé·es dans cette énumération. Bien qu'il soit difficile d'estimer leur nombre, ils ou elles seraient entre 300 000 et 500 000 en France³, soit moins de 0,75 % de la population.

¹ Ministère de l'Intérieur, 2018.
² ClimatWorld, un atlas des impacts climatiques, rapport Banque mondiale, 2018.
³ Comptes de la France au 1^{er} janvier 2018, INSEE, 2018.



Les personnes qui migrent ne sont pas exclusivement pauvres et sans diplômes. En 2017, 42 % des immigré·es qui arrivent en France sont titulaires d'un diplôme du supérieur.
© Migrations, étrangers, INSEE, 2018.



Un·e immigré·e est une personne née à l'étranger et qui a migré pour s'installer dans un autre pays.

Un·e étranger·ère est une personne qui possède une autre nationalité que celle du pays de résidence.

Un·e réfugié·e est une personne qui craint avec raison d'être persécuté du fait de son origine ethnique, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (ou de celles de ses proches) et qui a obtenu

la protection internationale dans un pays dont elle n'a pas la nationalité.

Les demandeur·euses d'asile dont le statut de réfugié·e a été refusé peuvent faire appel de cette décision. Un refus définitif les oblige à quitter le pays où a été faite la demande d'asile ou à rester en devenant « sans-papiers ».

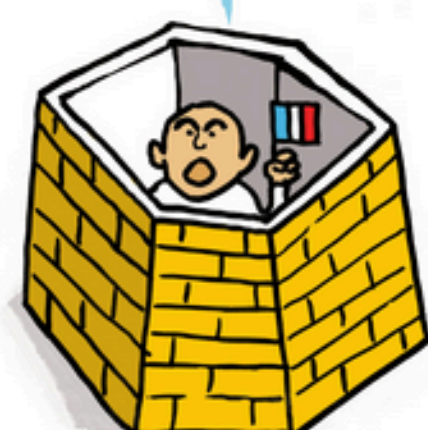
Une personne sans-papiers ne dispose pas de titre de séjour considéré valide dans le pays où il ou elle a migré.

Halte aux préjugés sur les migrations ! 1

Une "invasion" fantasmée

Quand on entend parler d'« immigration » dans les médias ou dans les discours politiques, on a l'impression de faire face à un phénomène massif, en constante augmentation. Pourtant, la migration a peu d'ampleur réelle; en France, « l'invasion des migrant·es » relève du pur fantasme.

Je ne me laisserai pas envahir !



L'HEXAGONE

Les migrations mondiales

- **Une population mondiale sédentaire :** seuls 3,5 % des humains résident en dehors de leur pays natal¹.
- **Les migrant·es ne s'installent pas majoritairement dans les pays riches.** La migration « Sud-Sud » (nombre de migrants nés dans un pays du Sud et vivant dans un autre pays du Sud) est légèrement supérieure à la migration « Sud-Nord » (migrants nés au Sud et vivant au Nord).
- Dans presque tous les pays d'origine, **le taux d'émigration des personnes hautement qualifiées est supérieur au taux d'émigration total :** c'est la « fuite des cerveaux », préjudiciable au développement des pays d'origine.

¹ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2018.

Et en France ? (chiffes 2018)

- **9,7 % de la population est immigrée¹.** Par comparaison, la population des Émirats arabes unis est immigrée à 87 %, celle de l'Arabie saoudite à 34 %, celle de la Suisse à 29 % ou celle de l'Australie à 28 %².
- **7,1 % de la population est étrangère.** Cette proportion n'a pas beaucoup varié depuis 1975, où 6,5 % de la population était étrangère³.
- **123 000 personnes ont fait une demande pour obtenir le statut de réfugié·e⁴.** Cela représente 0,18 % de la population.

¹ Recensements de la population et estimations de population, INSEE, 2018.
² Atlas France, Population et Société, 17 103, 2018.
³ Recensements de la population et estimations de population, INSEE, 2018.
⁴ INSEE, 2018.

Une histoire commune...

Si les Algérien·nes, les Marocain·es, les Malien·nes ou les Sénégalais·es, par exemple, choisissent la France comme terre de migration, c'est notamment parce que leur pays a fait partie de l'Empire colonial français. Les commémorations des deux guerres mondiales rappellent régulièrement le rôle et le sacrifice des « troupes coloniales ». La colonisation a créé des liens historiques et culturels entre la France et ses colonies qui perdurent aujourd'hui.



Panneau 2 de l'exposition Halte aux préjugés sur les migrations !

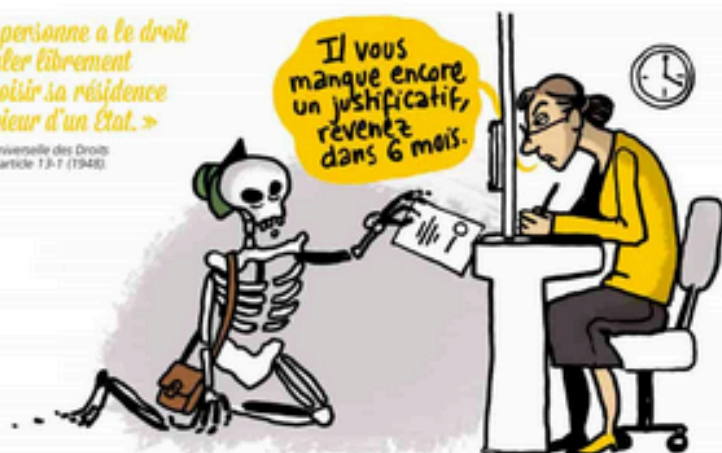
Halte aux préjugés sur les migrations ! 2

Des frontières fermées

On entend souvent qu'il est facile de venir en France, que ses frontières poreuses permettent à n'importe quel étranger qui arrive de s'installer pour y trouver le confort. Ce préjugé est très loin de la réalité car tout est mis en œuvre pour réduire au maximum les entrées sur le territoire.

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. »

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, article 13-1 (1948).



Demander l'asile est un marathon administratif qui coûte cher et n'offre aucune garantie d'obtention de titre de séjour car le sort des exilé·es est souvent réglé de façon arbitraire.

La restriction des migrations en Europe

■ **Par la loi :** depuis les accords de Schengen passés entre 26 États de l'Union européenne (1985-1990), lois et circulaires se succèdent pour contrôler et limiter le nombre d'étranger·ères. En durcissant les conditions d'entrée, elles conduisent au refus des papiers nécessaires pour vivre légalement en Europe.

■ **Par des dispositifs sécuritaires policiers et militaires :** agence Frontex (coordonne les opérations des garde-frontières des 28 États-membres), patrouilles aériennes et maritimes, construction de murs dans certains pays et de centres de rétention, fichage électronique de toutes celles et ceux qui franchissent les frontières... L'Europe devient une véritable forteresse !

■ **Par des consignes administratives strictes et arbitraires :** augmentation des coûts des visas et des titres de séjour, casse-tête pour prendre rendez-vous au consulat ou en préfecture, allongement

suspicion à l'encontre des exilé·es... En 2018, la France n'a accordé l'asile en première instance qu'à 28 % des demandeur·euses. Il n'y a vraiment pas de laxisme en matière d'immigration.

34 000 personnes mortes lors de leur voyage vers l'Europe¹

Le résultat de cette politique est une hécatombe. Les obstacles à l'émigration légale contraignent les exilé·es à recourir aux filières d'immigration clandestines, souvent criminelles, à leurs risques et périls : l'Organisation internationale pour les migrations comptabilise près de 17 000 mortes et disparus en Méditerranée entre 2014 et 2018.

Malgré les risques encourus, les exilé·es continuent à vouloir tenter leur chance en Europe, par des moyens de plus en plus dangereux et coûteux pour franchir les remparts de cette forteresse.

Panneau 3 de l'exposition Halte aux préjugés sur les migrations !

Halte aux préjugés sur les migrations ! 3

Les immigré·es remplissent les caisses de l'État

Contrairement à une idée répandue, les personnes migrantes ne profitent pas indûment de notre système social : elles contribuent à le financer sans bénéficier de l'ensemble des droits sociaux auxquels elles pourraient prétendre.

Des aides conditionnées

Les immigré·es peinent à bénéficier de l'État-providence à cause des conditions qu'on leur impose. Ainsi :

■ **Pour toucher le revenu de solidarité active (RSA)**, il faut avoir un titre de séjour et une autorisation de travail depuis au moins cinq ans.

■ **Pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées (APA)**, il faut résider en France de façon permanente (au moins 180 jours par an) et avoir un titre de séjour 10 ans ou le statut de réfugié·e. Les migrant·es retraité·es ne peuvent pas toucher cette aide si elles ou ils retournent vivre dans leur pays d'origine.

■ **Pour l'aide médicale d'État (AME)** (sécurité sociale minimale pour les étranger·ères en situation irrégulière), il faut être en France depuis plus de trois mois et avoir des revenus inférieurs à 745€ par mois pour une personne seule ou inférieurs à 1119€ pour un couple.

■ **Pour l'allocation de demande d'asile**, il faut avoir fait toutes les démarches qui donnent droit à une attestation de demandeur·euse d'asile, ne pas travailler et avoir des ressources mensuelles inférieures au montant du RSA.

Les bons comptes de l'immigration

La population immigrée ne vide pas les caisses de l'État français : en réalité, elle peine souvent à avoir accès aux prestations sociales, par manque d'informations ou d'accès aux critères de sélection. En outre, elle crée de la richesse dans le pays d'accueil, en travaillant, consommant et en payant des impôts.

L'impact financier de l'immigration est donc relativement neutre. Parfois un peu positif, parfois un peu négatif, cet impact se situe autour de l'équilibre².

■ A. Chappat, L. Rogy, M. P. Salles, « Impact sur les finances publiques de l'immigration en France », avril 2018.



Les étranger·ères cotisent et paient des impôts à l'État, comme toute personne résidant sur notre territoire. En revanche, il est très difficile pour elles et eux d'accéder aux aides sociales.

Panneau 4 de l'exposition Halte aux préjugés sur les migrations !

Halte aux préjugés sur les migrations ! 4

Les travailleur·euses immigré·es sont exploité·es

Alors que le nombre de chômeur·euses en France est très important, comment se fait-il que certain·es étranger·ères trouvent du travail ? C'est parce qu'il existe plusieurs marchés du travail, où Français·es et étranger·ères ne se concurrencent pas...

Témoignage

« Les sans-papiers sont sujets aux pressions des entreprises et les boulots les plus pénibles sont pour eux. C'est le plus souvent pratiquement impossible de refuser. La boîte d'intérim, après deux, trois refus, elle te vire (...) Des travailleurs avec papiers n'accepteraient pas d'être payés au Smic, pour ce genre de travail, ils prétendraient à des salaires bien plus élevés. Et nous aussi, ce serait pareil, si nous avions des papiers. » - Un greviste de MAN BTP, juillet 2008.

Le travail illégal, une véritable aubaine

Pénurie de main-d'œuvre. Dans les secteurs du bâtiment, de la restauration, du textile-habillement, du nettoyage, de l'agriculture saisonnière... il y a une pénurie chronique de main-d'œuvre. On estime à 2,35 millions le nombre d'emplois pour lesquels les entreprises ont des difficultés à recruter* et dont une partie conséquente est délaissée par les Français·es.

Droit du travail. Certains employeurs emploient une personne sans titre de séjour en ne respectant pas le droit du travail: travail non déclaré (ni charges, ni impôts à payer), salaires bas et conditions de travail illégales (horaires de rallonge, tâches dangereuses, mauvaises conditions de travail).

Situation de survie. Ce n'est pas du travail « volé aux Français·es » car seules des personnes en situation de survie comme le sont les sans-papiers acceptent de telles conditions de travail, sans contrat ni respect du droit. Seule une régularisation des travailleur·euses sans-papiers permettrait de casser ce système d'exploitation entretenu par certains employeurs.

* D'après « Besoins en main-d'œuvre de l'économie », avril 2008.

En contournant le droit du travail, des employeurs rendent certains postes repoussants pour tout autre salarié·e que des sans-papiers.



Panneau 5 de l'exposition Halte aux préjugés sur les migrations !

Halte aux préjugés sur les migrations ! 5

Les immigré·es ne sont pas des délinquant·es

La figure de l'immigré·e est fréquemment associée à celle de la délinquance. On entend souvent dire que la culture, la religion ou l'éducation des immigrés les rendraient inaptes à l'intégration et produiraient des comportements déviants ou violents. Y a-t-il réellement plus d'étranger·ères en prison ? De quelles violences parle-t-on ?



La population étrangère est surreprésentée dans les statistiques de la délinquance étant plus pauvre, davantage repérée par la police et lourdement condamnée par la justice.

Témoignage

« Nous, quand on marche en ville et qu'on voit des flics, on se sent en insécurité. Il y a notre France à nous, la France des quartiers, la France des immigrés, des gens d'origine étrangère, des chômeurs, des cas sociaux, et il y a la France des autres, ceux qui se sentent rassurés par les voitures de police. » Ijes K, étudiant à Valenciennes.

Panneau 6 de l'exposition Halte aux préjugés sur les migrations !

Halte aux préjugés sur les migrations ! 6

Délit de pauvreté

■ 20,2 % des personnes mises en cause par la police nationale pour crimes et délits (hors délits routiers et infractions au séjour) sont de nationalité étrangère en 2013*.

■ 13,3% des condamné·es sont étranger·ères en 2012*.

■ 22% des détenus sont étrangers en 2017*.

Alors que la population étrangère représente 7,1 % de la population française, elle est surreprésentée dans les statistiques de la délinquance. Pourquoi ? Sociologiquement, la délinquance concerne principalement les hommes, les jeunes et les personnes pauvres. La population étrangère recoupe largement ces caractéristiques (homme + jeune + pauvre). Les mauvaises conditions d'accueil des migrant·es dans la société française les condamnent à la pauvreté et à l'exclusion. Il est donc logique que cette population soit davantage présente dans ces statistiques.

Délit de faciès

La surreprésentation des étranger·ères dans les chiffres de la délinquance s'explique aussi par le fait que la police les interpelle plus facilement en cas de délit mineur ou pour contrôler leur situation administrative. La justice accorde également traitement de défaveur aux étranger·ères: pour une même infraction, elle les condamne plus fréquemment à l'emprisonnement, avec des peines plus lourdes. Ces discriminations faussent donc la représentativité de l'échantillon de la délinquance en France.

* Direction nationale de la délinquance et des renseignements judiciaires, 2014.
* Direction de la justice, État de l'année 2012.
* Bureau de l'histoire de la justice, 2011.

Quand la violence policière fabrique l'insécurité et le malaise social

80% des personnes correspondant au profil de "jeune homme perçu comme noir ou arabe" déclarent avoir été contrôlées dans les cinq dernières années*, souligne l'étude du Défenseur des droits sur les contrôles d'identité, publiée en janvier 2017. Sur l'ensemble de la population, 20% des personnes ont été contrôlées au moins une fois au cours de leur vie.

avoir été contrôlées durant la même période... L'humiliation de ces expériences de contrôle et leur répétition instaurent un malaise dans la société. Le profilage ethnique, l'inefficacité de ces contrôles et la défiance des citoyens mes vis-à-vis des forces policières portent ainsi atteinte au lien social.

Les immigré·es sont discriminé·es

On reproche souvent aux exilé·es d'être replié·es sur leur communauté, de ne pas vouloir travailler, de ne pas adopter les règles de vie du pays qui les accueille... Et si ce déficit d'intégration était le fait d'une société qui refuse leur inclusion plutôt qu'un refus délibéré des populations concernées ?

Les discriminations à l'emploi

- Les candidat·es d'origine maghrébine ou d'Afrique subsaharienne ont, à formation et qualification comparables, **3 à 5 fois moins de chances d'être convoqué·es à des entretiens d'embauche** que les candidat·es d'origine européenne.
- **16,2% des immigré·es sont au chômage** contre **9,4% des non-immigré·es**.
- À emploi comparable, les hommes immigrés d'Algérie, d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est ou natifs des DOM-TOM touchent **un salaire inférieur** à celui de la population non immigrée.

Les discriminations au logement

- La population des quartiers les plus défavorisés est constituée à **42% d'immigré·es** d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie.
- **Seuls 35% des ménages immigrés accèdent à la propriété** (contre 56% pour l'ensemble des ménages).
- **Un cinquième** des immigré·es d'Algérie et d'Afrique subsaharienne déclarent avoir déjà été l'objet de discriminations dans l'accès au logement.

Les discriminations sur des critères d'apparence

- Un quart des immigré·es et fils et filles d'immigré·es déclarent avoir été victimes de discriminations, citant **l'origine et la couleur de peau** comme premiers motifs.

■ Traitements inégaux, enquête sur la santé des populations de France, 2002-2006, 2010.
 ■ RMI, enquête 2011.

L'emploi reste en France le principal domaine de discriminations. Les femmes d'origine étrangère sont victimes d'une double discrimination fondée sur leur origine et leur sexe.



L'intégration, une volonté politique ?

L'intégration n'est pas rattachée aux origines ou à la nationalité: c'est une notion qui renvoie à l'unité de la société, à l'affirmation d'une identité collective.

Le chômage, l'isolement social et l'actuelle crise économique, sociale et politique favorisent le repli sur soi de la société d'accueil.

Seuls des choix politiques de lutte contre les discriminations, d'amélioration de l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et à la santé peuvent créer les conditions de l'intégration effective de tou·tes dans la société.

Les Roms: une population discriminée à tous les niveaux

Victimes d'attaques racistes à répétition, les populations roms sont discriminées dans l'accès au logement, à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

En France, au premier semestre 2013, plus de 10 000 personnes roms ont été expulsées de leur lieu de vie.

Citoyens européens depuis le 1^{er} janvier 2007 et ayant, à ce titre, la possibilité de bénéficier d'un droit au séjour durant les trois premiers mois, les citoyen·nes de Roumanie et de Bulgarie continuent pourtant de se voir refuser le titre de séjour et d'être ensuite expulsé·es pour des motifs discutables de précarité économique ou de «menace à l'ordre public».

Les évacuations forcées des lieux de résidence, sans solution de relogement, sont contraires aux dispositions du droit international relatif aux droits humains.

Mieux vivre ensemble



Les immigré·es font partie intégrante de la société française et l'enrichissent par leur culture, leur travail, leur argent.

Halte aux préjugés et à la peur!

Non, les personnes migrantes ne nous envahissent pas, elles ne sont pas une menace pour notre sécurité, ne nous prennent pas notre travail, ne sont pas des parasites sociaux... Elles sont même une part importante des origines de notre population depuis toujours.

Parfois forcées à la migration et déracinées de leurs terres, elles viennent simplement trouver en France une nouvelle raison de vivre.

Les politiques les désignent comme « boucs émissaires » en période de crise, quand ils ne parviennent pas à trouver des solutions aux maux de la société.

Les préjugés à leur égard doivent être combattus car ils ne correspondent à aucune réalité et portent atteinte à l'unité d'un pays.

Les différentes formes d'engagement

Entre régulation et répression, les politiques d'immigration sont à la fois inefficaces (elles n'empêchent pas la migration) et dramatiques d'un point de vue humain (parcours migratoires dangereux, voire mortels de l'immigration, mauvaises conditions de vie en France...). On peut vouloir s'engager pour défendre les droits des exilé·es. Voici quelques pistes d'action.

- **S'impliquer dans une association de soutien aux migrant·es** comme La Cimade, les collectifs locaux de soutien aux migrant·es, France Terre d'Asile, le CCFD-Terre Solidaire, Médecins du Monde, le Secours catholique, le réseau Éducation sans frontières (RESF), Emmaüs...

- **Participer à des campagnes ou des actions collectives** pour défendre les libertés des personnes migrantes:

educationsansfrontieres.org
lacimade.org
amnesty.fr
fish.org

- **Réclamer d'autres politiques migratoires** françaises et européennes en s'appuyant sur une France solidaire, accueillante, hospitalière, qui existe déjà:

eg-migrations.org
sursaut-citoyen.org
migreurp.org

- **Lutter contre les préjugés et les idées fausses** sur les migrant·es et réfugié·es pour que les discours sur les richesses de la migration remplacent ceux de la haine et de la peur de l'autre.

- **Lire le Petit guide de survie pour répondre aux préjugés sur les migrations**, ritimo, édition 2017.



Charte mondiale des migrants

Extrait de la Charte mondiale des migrants, Gorée, Sénégal, 4 février 2011.

« Parce que nous appartenons à la Terre, toute personne a le droit de pouvoir choisir son lieu de résidence, de rester là où elle vit ou de circuler et de s'installer librement sans contraintes dans n'importe quelle partie de cette Terre. (...) Les personnes migrantes du monde entier doivent jouir des mêmes droits que les nationaux et citoyens des pays de résidence ou de transit et assumer les mêmes responsabilités dans tous les domaines essentiels de la vie économique, politique, culturelle, sociale et éducative. »

Panneau 7 de l'exposition Halte aux préjugés sur les migrations

Halte aux préjugés sur les migrations! 7



Panneau 8 de l'exposition Halte aux préjugés sur les migrations

Halte aux préjugés sur les migrations! 8

